



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/22/0591 du 19 décembre 2022, de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

**la société Proximus Luxembourg SA à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe sur pylône à Pétange, rue des Ateliers, LUREF : 59782, 68858.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 22 décembre 2022 au 31 janvier 2023 inclus).**

Pétange, le 20 décembre 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,